

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 4 juillet 2016**

OBJET

**12 - FONCTIONNEMENT DU SERVICE ANIMATION  
JEUNESSE/TREMPLIN**

N° 2016-07-12

NOMENCLATURE : 8/4/3

**L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 19**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

**Pouvoirs : 10**

Gil RANNOU donne pouvoir à Elisa DRION  
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Magali LEMASSON  
Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY  
Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Jean-Claude SALAU  
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU  
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER  
Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER  
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine RENAUDEAU  
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....19  
ayant un pouvoir...10  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER**

En mai 2016, l'équipe municipale a redéfini ses orientations en faveur des jeunes sur la commune.

En conséquence, il convient, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, de :

- 1 - proposer une éventuelle répartition des tranches d'âges
- 2 - mettre en place une nouvelle organisation des sites du Tremplin et du SAJ
- 3 - modifier les horaires d'ouverture des deux structures

**1. Tranches d'âges**

**Le Tremplin s'adresse aux enfants de 10 à 13 ans pendant les vacances scolaires. La baisse de fréquentation de cette structure remet en cause son organisation dans les conditions actuelles.**

Les jeunes accueillis actuellement au **SAJ** ont entre 13 et 20 ans. La tranche la plus largement représentée est celle des 13/17 ans (96%). Un écart important est constaté entre les besoins et les attentes des plus âgés, et ceux des plus jeunes.

044-214402091-20160704-2016-07-04-DE12-  
DE  
Date de télétransmission : 06/07/2016  
Date de réception préfecture : 06/07/2016

Pour résorber les deux problématiques, tout en améliorant les conditions d'accueil et le fonctionnement des deux structures, il est proposé un nouveau découpage des tranches d'âges, comme suit :

**Tremplin : 9 à 13 ans**

**SAJ : 13 à 17 ans**

*Pour rappel, la tranche d'âges du **Centre de loisirs** est de 6 à 9 ans.*

## **2. Organisation**

Actuellement le centre de loisirs, le Tremplin et le SAJ font l'objet d'une déclaration d'ouverture séparée auprès de la Direction de la cohésion sociale.

Cependant, la réglementation autorise à déclarer des accueils multi-sites avec une seule direction et un nombre d'animateurs calculé sur la totalité des effectifs, à la condition qu'aucun des sites ne dépasse 50 enfants.

En conséquence, il est proposé de rattacher le Tremplin (24 enfants) au SAJ (36 enfants). Ce regroupement prépare l'avenir, en anticipant sur le projet de **Maison des Jeunes** inscrit au projet politique, et permet d'offrir, sans animateur ni budget supplémentaire, un accueil spécifique des 9/13 ans sur les mercredis après-midi, déchargeant ainsi le centre élémentaire d'Alexandre-Vincent qui accueille une moyenne de 60 enfants.

## **3. Horaires d'ouverture**

### **Le Tremplin**

#### **• Ouverture actuelle :**

Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 8h15 à 18h00 (accueil échelonné jusqu'à 10h, et départ à partir de 17h30).

#### **• Proposition à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :**

Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 8h15 à 18h00 (accueil échelonné jusqu'à 10h, et départ à partir de 17h30) - ouverture donc inchangée par rapport à l'existant.

#### **• Nouveauté :**

Semaine scolaire : mercredi après-midi de 12h ou 14h à 18h.

### **Le SAJ**

#### **• Ouverture actuelle du SAJ :**

<b>Semaine scolaire</b>	
Mardi	15h30 - 18h
Mercredi	10h – 12h30 14h – 18h30
Jeudi	15h30 - 18h
Vendredi	15h30 – 19h (ou 23h 1 fois/2)
Samedi	14h – 18h

<b>Vacances scolaires</b>	
Lundi	10h – 12h30 14h – 18h30
Mardi	10h – 12h30 14h – 18h30
Mercredi	10h – 12h30 14h – 18h30
Jeudi	10h – 12h30 14h – 18h30
Vendredi	10h – 12h30 14h – 18h30

3 soirées 20h - 23h  
Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20160704-2016-07-04-DE12-  
DE  
Date de télétransmission : 06/07/2016  
Date de réception préfecture : 06/07/2016

• **Proposition d'ouverture à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :**

Conformément aux orientations politiques visant à favoriser un temps de travail personnel et immédiat de l'adolescent à son domicile dès sa sortie de l'établissement scolaire, il est proposé :

- **en période scolaire :** la fermeture du SAJ le mercredi matin, le mardi et jeudi après-midi.
- **en période de vacances scolaires :** le SAJ restera fermé le matin, pour ouvrir les après-midi, de 14h à 19h.

A l'instar des pratiques d'autres communes, le SAJ pourra être fermé 1 semaine pendant l'été, en fonction des ponts du 14 juillet ou du 15 août et de la fréquentation prévisionnelle.

<u>Semaine scolaire</u>	
Mercredi	14h – 19 h
Vendredi	17h – 19 h (ou 23h 1 fois/2)
Samedi	14h – 19 h

<u>Vacances scolaires</u>	
Lundi	14h – 19h
Mardi	14h – 19h
Mercredi	14h – 19h
Jeudi	14h – 19h
Vendredi	14h – 19h
1 soirée/hebdo pendant les petites vacances	20h – 23h
3 soirées/hebdo Eté	

Les règlements intérieurs du SAJ et du Tremplin seront modifiés en conséquence.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 23 Voix pour et 6 Voix contre, décide :**

- **DE VALIDER à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :**

- la nouvelle répartition des tranches d'âges 6/9 ans, 9/13 ans et 13/17 ans
- l'organisation en multi-sites du SAJ/Tremplin
- la modification des horaires d'ouverture du SAJ et du Tremplin

- **DE VALIDER la modification correspondante des règlements intérieurs du SAJ et du Tremplin.**

Pour extrait conforme,

Le 4 juillet 2016,

**Le Maire,  
Alain ROYER**

